

# CONSEIL MUNICIPAL



Pagny-sur-Moselle  
LUNDI 28 JUIN 2021



Trophées de la Relation Usagers  
2<sup>e</sup> place en 2019 – 1<sup>ère</sup> place en 2020



# **1. PRESENTATION DU PROJET « PLACE DES SERVICES » PARTENARIAT SNCF/LA POSTE**

## **2. APPEL DES PRÉSENTS ET LECTURE DES POUVOIRS**

### **3. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- ▶ 24 mai 2020 : Sandrine FANARA
- ▶ 29 juin 2020 : Sylvaine DELHOMMELLE
- ▶ 25 septembre 2020 : Annick RAPP
- ▶ 13 novembre 2020 : Françoise THIRIAT
- ▶ 11 décembre 2020 : Lionel CHARIS
- ▶ 26 février 2021 : Claudette CHRETIEN
- ▶ 29 mars 2021 : Daniel MEUNIER
- ▶ 17 mai 2021 : Monique VRANCKX

## **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021**

## 5. 2021-49 INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLICS LIÉE AUX CHANTIERS PROVISOIRES DE TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ (RAPPORTEUR : THIERRY LE BOURDIEC)

- ▶ Rappel RODP classique : redevance d'occupation du domaine public occupé par les ouvrages de distribution d'électricité, de gaz

**Perçue chaque année**

- ▶ **RODP travaux provisoires (depuis 2015) :**

- Possibilité par DCM de prévoir le paiement d'une redevance pour tous les chantiers de travaux provisoires d'installation et/ou renouvellement de conduites ou ouvrages de transport et distribution gaz/électricité (calculée sur le linéaire réalisé)

**Jusqu'à présent, la commune n'en percevait pas car ce type de chantier est rare**

## 5. 2021-49 INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLICS LIÉE AUX CHANTIERS PROVISOIRES DE TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ (RAPPORTEUR : THIERRY LE BOURDIEC)

### ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz (exploités par RTE, ENEDIS ou GRDF, ...),
- ❑ Valider les conditions d'application et de mise en œuvre de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (RODPP) et fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire,
- ❑ Préciser que la présente délibération s'appliquera tant qu'elle n'aura pas été rapportée ou modifiée,
- ❑ Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## 5. 2021-50 ETABLISSEMENT ET EXPLOITATION DU RÉSEAU CÂBLÉ DE LA COMMUNE DE PAGNY-SUR-MOSELLE – FIN DU CONTRAT, DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ SFR FIBRE SAS (RAPPORTEUR : RENÉ BIANCHIN)

- ▶ 1 contrat de 20 ans conclu entre la commune et la société TDF EST (aujourd'hui SFR FIBRE SAS après avoir racheté précédemment NUMERICABLE) le 9 février 2001 pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé → **arrivé à échéance en février dernier**
- ▶ **Conséquences :**
  - ❑ 1 réseau câblé redevenu propriété de la commune (représentant 557 abonnés et 7,726 kms de réseaux)
  - ❑ Proposition financière d'achat du réseau câblé par SFR pour 1 montant de **50 000 €** qui a pu être renégocié à **60 000 €**
- ▶ **Rappel des principales caractéristiques :**
  - ❑ Cession à 60 000 € (valeur vénale par services du Domaine fixée à 110 000 € minimum) **SAUF QUE** SFR FIBRE ne demandera pas l'indemnité de 110 000 € correspondant à la valeur non amortie du réseau (selon obligation contractuelle de 2001)
  - ❑ Si refus de la commune à 60 000 € → rupture du service câble pour les abonnés pendant tout le temps de recherche d'un nouvel opérateur susceptible d'être intéressé (après procédure apparentée à un marché public)

## 5. 2021-50 ETABLISSEMENT ET EXPLOITATION DU RÉSEAU CÂBLÉ DE LA COMMUNE DE PAGNY-SUR-MOSELLE – FIN DU CONTRAT, DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ SFR FIBRE SAS (RAPPORTEUR : RENÉ BIANCHIN)

### ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Mettre fin à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au contrat d'exploitation du réseau câblé conclu le 9 février 2001,
- ❑ Décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la distribution de services de communication audiovisuelle par un réseau câblé ne constituera plus une activité de service public,
- ❑ Prononcer le déclassement du domaine public de l'ensemble des ouvrages, installations et équipements constitutifs du réseau,
- ❑ Conclure avec la société SFR un protocole d'accord ayant pour principes suivants ; et ce après que la délibération prononçant le déclassement revêt un caractère exécutoire :
  - La Commune prend possession, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, des ouvrages et équipements constitutifs du réseau,
  - La Société accepte de renoncer à toute indemnité au titre de la valeur non amortie des biens dits de retour d'un montant de 119 206,03 € qui s'engage ainsi à ne revendiquer le paiement d'aucune somme,
  - La Commune cède au prix de 60 000 € à la société SFR FIBRE SAS, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 les ouvrages et équipements constitutifs du réseau câblé (câbles, armoires et accessoires) y compris les ouvrages et installations de génie civil,
  - Le montant du prix de cession constitue l'une des contreparties à la conclusion du protocole et plus particulièrement aux renonciations de la Société consenties en matière d'indemnisation.
- ❑ Autoriser le Maire à signer d'une part, tout document afférent à la procédure de désaffectation et de déclassement des ouvrages et réseaux et d'autre part, avec la société SFR, le protocole d'accord à intervenir.

## 5. 2021-51 MODALITÉS DE SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE PAGNY-SUR-MOSELLE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ DITE TCCFE (RAPPORTEUR : THIERRY LE BOURDIEC)

### ▶ 1 contrôle de la perception de la TCCFE complexe et chronophage pouvant être pris en charge par le SDE 54 :

#### □ Au titre de l'année 2021 :

- Possibilité du Maire d'habiliter par convention un agent du SDE 54 pour assurer les contrôles à la place de la commune (objectif = faciliter le principe d'unicité du contrôle annuel pour un fournisseur toutes collectivités confondues)
- Rôle du SDE 54 : supporte les actions « de base » pour l'identification des fournisseurs, les omissions de déclaration et contrôles de cohérence sans contrepartie financière

#### □ A compter de 2022 :

- Proposition du SDE 54 de se substituer à la commune pour le recouvrement, la gestion et le contrôle de la TCCFE → pour les 25 fournisseurs identifiés sur la commune en 2020 afin d'en vérifier la cohérence (se chargerait également des éventuelles relances)
- Coût de cette mission : le SDE 54 conserverait 3% des recettes collectées (soit par exemple pour 2020 → **1 062 € sur les 35 742 € attendus**)

## 5. 2021-51 MODALITÉS DE SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE PAGNY-SUR-MOSELLE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ DITE TCCFE (RAPPORTEUR : THIERRY LE BOURDIEC)

### ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Valider au titre de l'année 2021, la convention de coordination pour le contrôle de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité,
- ❑ Décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SDE 54 est substitué à la commune pour la perception de la TCCFE sur son territoire,
- ❑ Approuver le reversement, de 97% de la TCCFE perçue par le SDE 54 sur le territoire de la commune et selon les modalités de versement arrêtées par le SDE 54,
- ❑ Préciser que le SDE 54 assurera toutes les formalités de vérification, de contrôle, d'optimisation et de recouvrement de la TCCFE pour le compte de la commune et qu'une synthèse de sa gestion lui sera transmise lors de chaque versement,
- ❑ Préciser que, conformément à l'article L. 5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021,
- ❑ Autoriser le Maire à signer la convention de coordination pour le contrôle de la TCCFE au titre de l'année 2021,
- ❑ Notifier ces décisions à M. le Président du SDE 54 qui en informera les collectivités membres.

## 6. 2021-52 CONVENTION DE TRANSFERT ET RÉTROCESSION DES VOIES, ÉQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'URBANISATION DU SECTEUR PARC DE L'AVENIR PAR LA SOCIÉTÉ NEXITY (RAPPORTEUR : RENÉ BIANCHIN)

### ► Quid des réseaux et espaces communs qui ont vocation à être transférés dans le domaine public de la commune → 3 possibilités

- ❑ 1. Soit l'aménageur a conclu avec la commune une convention prévoyant le transfert dans son domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés,
- ❑ 2. Soit l'aménageur s'engage à constituer une association syndicale libre (ASL) des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs,
- ❑ 3. Soit ils sont destinés à être attribués en propriété aux acquéreurs de lots.

**Solution 1  
retenue**

### ► Objet et principales caractéristiques de la convention de transfert/rétrocession :

- ❑ Objet = déterminer conformément au Code de l'Urbanisme, les conditions dans lesquelles la totalité des équipements communs figurant dans le permis d'aménager sera transférée dans le domaine public une fois les travaux de voirie et des logements achevés
- ❑ La commune est associée au suivi des travaux notamment en étant invitée aux réunions de chantier
- ❑ Engagements de la société → transfert gratuit des ouvrages exécutés selon les règles de l'art :
  - Des voiries et espaces publics, des mâts et du réseau d'éclairage public,
  - Des réseaux d'eaux usées (EU), d'eaux pluviales (EP), d'eaux potables (AEP) et tout appareillage associé, les hydrants incendie, ... + le cas échéant, tout équipement lié à la signalisation, aux points d'apport volontaire (PAV), ...
- ❑ Superficies définitives → connues après bornage des différents lots du quartier à la charge de Nexity

## 6. 2021-52 CONVENTION DE TRANSFERT ET RÉTROCESSION DES VOIES, ÉQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'URBANISATION DU SECTEUR PARC DE L'AVENIR PAR LA SOCIÉTÉ NEXITY (RAPPORTEUR : RENÉ BIANCHIN)

### ▶ Après réception des ouvrages : prévoir le transfert des VRD et espaces publics dans le domaine privé de la commune puis leur classement dans le domaine public →

- ❑ S'agissant d'un transfert amiable : dispense d'enquête publique préalable
- ❑ Intégration des équipements = 1 acte notarié de transfert de propriété après délibération du CM
- ❑ Incorporation dans le domaine public → engagement de la commune à demander le transfert des voies dans son domaine public (une DCM de classement sera prise ultérieurement conformément au Code de la Voirie Routière)

### ▶ Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Approuver le projet de convention de transfert et rétrocession des voies, équipements et espaces communs, entre la commune de Pagny-sur-Moselle et la société MAISONS VILLAGES PROGRAMMES (pouvant être représentée par la société SNC NEXITY REGIONS XII), qui expirera lorsque les obligations des parties auront été exécutées,
- ❑ Autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## 7. 2021-53 CONVENTION POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) PHASE 1 (CIMETIÈRE JUSQU'AU N°61) (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

### ▶ Objet de la convention :

- ❑ Dans le cadre des travaux de requalification de la rue Anatole France : 1 convention doit être signée avec la société ORANGE pour le câblage souterrain des réseaux télécoms et définir les engagements de chacun en matière d'études et travaux
- ❑ Permettre la sollicitation d'une participation technique et financière au coût des travaux des réseaux de télécommunication

### ▶ Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Valider la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité à intervenir pour les travaux d'aménagement de la rue Anatole France (phase 1 : du cimetière au n°61 de la rue Anatole France – tranche ferme),
- ❑ Autoriser le Maire à solliciter le cas échéant une participation ou subvention au taux le plus important possible auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération,
- ❑ Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société ORANGE ainsi que tous documents ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- ❑ Décider de notifier la présente délibération à M. le Directeur de la société ORANGE ainsi qu'à M. le Président du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle.

**Convention qui vaut pour la phase 1 → du cimetière jusqu'au n°61 de la rue Anatole France**

## 8. 2021-54 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS AMENDE DE POLICE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (RD 952 – ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

- ▶ Sollicitation financière du CD 54 au titre du fonds amendes de police (actions de sécurité)
- ▶ **Objectifs :**
  - ❑ Préserver la sécurité des usagers (en raison du trafic journalier important de 5 500 véhicules/jour : une insécurité ressentie par les usagers)
  - ❑ Partager l'espace entre tous les usagers et donner une qualité environnementale à l'espace considéré
- ▶ **Rappel des principales caractéristiques travaux envisagés :**
  - ❑ Reprise de voirie/chaussées (structure/tapis) + aménagements de sécurité (création de plateaux) + aménagements paysagers
  - ❑ Amélioration de l'éclairage (reprise complète et installation d'éclairage supplémentaire au niveau des passages piétons) + enfouissement des réseaux secs (électriques et téléphones/câble)
  - ❑ Aménagement et création de passages piétons + abribus face au supermarché Lidl
  - ❑ Aire de covoiturage et aire de stationnement pour les poids lourds
  - ❑ Protection et fiabilisation de la défense incendie (création de poteaux incendie)
  - ❑ Travaux de reprise et/ou création des réseaux assainissement et eau potable

## 8. 2021-54 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS AMENDE DE POLICE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (RD 952 – ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

- ▶ Travaux devant permettre une nouvelle organisation de l'espace afin d'améliorer la lisibilité des différents usages et marquer précisément l'entrée de ville pour modifier l'attitude des automobilistes :
  - ❑ Coût global de l'opération en matière de travaux de voirie y compris les aménagements de sécurité : **386 928 € H.T.** pour la tranche ferme et **259 853 € H.T.** pour la tranche optionnelle)
  - ❑ Subvention sollicitée : 60% des dépenses de sécurité éligibles
  
- ▶ **Le Conseil Municipal est invité à :**
  - ❑ Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter dans le cadre du fonds amende de police 2021 une subvention au taux fixé ci-avant, auprès du CD 54 et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier à cette action,
  - ❑ Autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,
  - ❑ Notifier la présente délibération à MME la Présidente du CD 54.

## 9. 2021-55 DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (RD 952 – ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

- ▶ Objet de la délibération = solliciter un maximum de partenaires financiers potentiels (sachant que les opérations de requalification de voirie sont rarement prises en compte)

Répartition	Dépenses prévisionnelles	
Etudes	1. Coût des études de maîtrise d'œuvre en € H.T.	<b>67 620 €</b>
	2. <u>Tranche 1 en € H.T. décomposée comme ci-dessous :</u>	788 873 €
Travaux	Dont VRD	636 387 €
	Dont électricité basse tension	40 500 €
	Dont éclairage public	86 986 €
	Dont espaces verts	25 000 €
	3. <u>Tranche 2 en € H.T. décomposée comme ci-dessous :</u>	720 109 €
	Dont VRD	580 234 €
	Dont électricité basse tension	66 400 €
	Dont éclairage public	58 475 €
	Dont espaces verts	15 000 €
	<b>S/total travaux</b>	<b>1 508 982 €</b>
<b>Total dépenses en € H.T.</b>		<b>1 576 602 €</b>

Recettes prévisionnelles (cofinancements à solliciter)	
Subvention région Grand Est dispositif CENTRALITE	200 000 €
Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	50 000 €
Subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	315 320 €
Subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (CTS)	315 320 €
Participation du CD 54 (au titre de la réduction de chaussée)	10 000 €
Subvention du CD 54 (au titre des aménagements sécuritaires)	30 000 €
Redevance R2 du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle	10 849 €
Redevance article 8 du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle	10 046 €
Participation financière ORANGE au financement de la fourniture du matériel de génie civil	3 204 €
Participation financière Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson	30 000 €
Autofinancement en fonds propres (38,17%)	601 863 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 576 602 €</b>

## 9. 2021-55 DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (RD 952 – ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

### ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Approuver le projet de travaux de requalification de la rue Anatole France dont le plan de financement figure ci-dessus,
- ❑ D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter dans le cadre de cette opération une participation financière :
  - De l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, ou tout autre fonds mobilisable,
  - De la Région Grand Est (dispositif Centralité, ...),
  - De l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (au titre de sa politique de sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, ...),
  - Du CD 54 au titre du Contrat Territoires Solidaires et de la CCBPAM.
- ❑ D'autoriser le Maire à solliciter dans le cadre de cette opération tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier,
- ❑ D'autoriser le Maire à solliciter une autorisation de démarrage anticipé des travaux,
- ❑ D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce projet, aux différentes demandes de subventions et nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

# 10. 2021-56 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) PASSÉ SOUS FORME DE PROCÉDURE ADAPTÉE (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

## ▶ Objet de la délibération :

- ❑ Faciliter la notification du marché à lancer en autorisant le Maire à le signer par anticipation sans avoir à repasser une nouvelle délibération pour sa conclusion (MAIS APRES AVIS DE LA CAO) après avoir présenté l'étendue du besoin

## ▶ Caractéristiques essentielles du marché de travaux :

### ❑ Mode de dévolution :

- Lot 1 Voirie, assainissement, eau potable, génie civil TC, génie civil vidéo
- Lot 2 Electricité basse tension
- Lot 3 Eclairage public
- Lot 4 Espaces verts

### ❑ Décomposition pour chaque lot :

- **1 tranche ferme :** section comprise entre le cimetière et la sortie d'agglomération (d'une **longueur de 500 mètres**, cette section périurbaine présente très peu de bâtis pouvant générer des dépassements de vitesse),
- **1 tranche optionnelle :** section comprise entre la rue de la Fédération et le cimetière (d'une **longueur de 320 mètres**, cette section urbanisée d'un seul côté comporte 24 habitations implantées pour la plupart à l'alignement).

**Sachant que la commune se laisse la possibilité de lancer séparément le lot n°4**

# 10. 2021-56 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) PASSÉ SOUS FORME DE PROCÉDURE ADAPTÉE (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

## ► Caractéristiques essentielles du marché de travaux :

### □ Nature des travaux :

- Travaux de voirie et annexes
- Travaux d'assainissement comprenant collecteurs unitaires, branchements individuels, ouvrages annexes, ...
- Travaux d'adduction d'eau comprenant la canalisation principale, les branchements individuels, la protection incendie
- Travaux de réseaux secs comprenant enfouissement des réseaux aériens (électricité basse tension, télécommunication et vidéocommunication),
- Eclairage public et travaux d'espaces verts.

### □ Durée du marché :

- **Tranche ferme : 36 semaines d'exécution** (dates prévisionnelles : 1<sup>er</sup> septembre 2021 à mai 2022)
- **Tranche optionnelle : 40 semaines d'exécution** (dates prévisionnelles : septembre 2022 à juillet 2023)

# 10. 2021-56 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) PASSÉ SOUS FORME DE PROCÉDURE ADAPTÉE (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

- ▶ Montant estimatif du marché : tous lots confondus → 1 508 982 € H.T. (tranche ferme : 788 873 € H.T. + tranche optionnelle : 720 109 € H.T.) décomposé comme ci-dessous :
  - ❑ Lot 1 Voirie, assainissement, eau potable, génie civil TC, génie civil vidéo :
    - Tranche ferme : 636 387 € H.T. + tranche optionnelle : 580 234 € H.T.
    - Représentant un total estimatif de **1 216 621 € H.T.**
  - ❑ Lot 2 Electricité basse tension :
    - Tranche ferme : 40 500 € H.T. + tranche optionnelle : 66 400 € H.T.
    - Représentant un total estimatif de **106 900 € H.T.**
  - ❑ Lot 3 Eclairage public :
    - Tranche ferme : 86 986 € H.T. + tranche optionnelle : 58 475 € H.T.
    - Représentant un total estimatif de **145 461 € H.T.**
  - ❑ Lot 4 Espaces verts :
    - Tranche ferme : 25 000 € H.T. + tranche optionnelle : 15 000 € H.T.
    - Représentant un total estimatif de **40 000 € H.T.**

# 10. 2021-56 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) PASSÉ SOUS FORME DE PROCÉDURE ADAPTÉE (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

## ▶ Procédure de marché envisagée :

- ❑ Procédure adaptée définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique

## ▶ Clause spécifique intégrée dans le marché :

- ❑ Dans 1 volonté de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion : inclus dans le cahier des charges 1 clause obligatoire d'insertion par l'activité économique (à ce titre, la commune s'appuiera sur le dispositif d'accompagnement des entreprises mis en place par le CD 54)

## ▶ Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée et à signer le ou les marchés (dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus) avec le ou les attributaires retenus,
- ❑ Autoriser le Maire à signer tous documents pouvant se rapporter à cette affaire, hormis ceux nécessitant l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante notamment en cours d'exécution du marché (avenants).

# 11. 2021-57 CONVENTION DE MANDAT RELATIVE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE DES ÉTUDES/TRAVAUX DE VOIRIE ET DE CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS DIT PMR (PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE) RUE ANATOLE FRANCE (VOIRIE SITUÉE EN ENTRÉE DE VILLE) AVEC LA CCBPAM (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

## ▶ Objet de la convention :

- ❑ Permettre la création d'1 arrêt de bus rue Anatole France (dont la compétence appartient à la CCBPAM) directement par la commune (par voie de convention de mandat) avec refacturation de la part lui revenant
- ❑ Rappel : les travaux pris en charge par la CCBPAM = travaux sur les quais/trottoirs proches et non la traversée de voirie (passage piéton)
- ❑ Intérêt d'1 telle convention → quand 1 opération fait intervenir plusieurs maîtres de l'ouvrage = intéressant de confier l'ensemble des droits/obligations des maîtres de l'ouvrage à 1 seul d'entre eux et éviter 1 groupement de commandes
- ❑ Concrètement : la convention permet de définir les conditions techniques, administratives et financières de l'exécution de la maîtrise d'ouvrage quant aux travaux à exécuter et de préciser les responsabilités

## ▶ Coût global des travaux de voirie tranche ferme intégrant l'arrêt de bus PMR estimé à 386 928 € H.T. soit :

- ❑ 368 928 € H.T. pour la commune et 18 000 € H.T. pour la CCBPAM

## ▶ Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Autoriser le Maire à signer la convention de mandat relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée des études/travaux de voirie et de création d'un arrêt de bus PMR à intervenir avec la CCBPAM,
- ❑ Notifier la présente délibération à M. le Président de la CCBPAM.

## 12. 2021-58 CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE (RD 952 – VOIRIE SITUÉE EN ENTRÉE DE VILLE CÔTÉ ARNAVILLE) AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE (RAPPORTEUR : SERGE DONNEN)

### ► Objet de la convention :

- ❑ Du fait des travaux de rétrécissement de la chaussée par la commune (rue Anatole France) : le CD 54 effectuera 1 économie potentielle sur la future réfection de la RD 952 → cette économie est transformée en participation financière à la commune
- ❑ La présente convention a pour objet :
  - De définir les conditions techniques, administratives et financières des travaux d'aménagement communaux,
  - De préciser les conditions dans lesquelles la commune pourra bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental.
- ❑ Montant de la participation : **12 112,50 € H.T. soit 14 535 € T.T.C.** correspondant à la différence entre le coût de réfection de la chaussée sur la base de la largeur existante et le coût de réfection sur la base de la largeur projetée

### ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Autoriser le Maire à signer la convention de financement jointe à la présente délibération dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire et nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,
- ❑ Notifier la présente délibération à MME la Présidente du CD 54.

# 13. 2021-59 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FRICHES HERBACÉES ET PRAIRIES RESTAURÉES (FAUCHE TARDIVE) DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « PRÉS DES BORDS DE MOSELLE » AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE (RAPPORTEUR : LIONEL CHARIS)

## ► Objet :

- ❑ Sollicitation financière du CD 54 dans le cadre de sa politique de soutien à la gestion appropriée et durable des milieux naturels qui vise à préserver des sites dits remarquables
- ❑ Conformément à son plan de gestion → les prairies restaurées et friches herbacées localisées dans l'ENS « Prés des bords de Moselle » font l'objet d'une fauche tardive (respectivement tous les 3 et 5 ans)
- ❑ Financement de l'opération :
  - Coût des travaux de fauche (suivant devis MICKAEL PAYSAGE du 11 juin 2021) : 5 565 € H.T.
  - Demande de subvention à hauteur de 60% : 3 339 € H.T.
  - **Reste à charge pour la commune : 2 226 € H.T.**

## ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Approuver le projet de travaux de gestion et son plan de financement,
- ❑ Autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux de 60% auprès du CD 54 et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier pour cette action,
- ❑ Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce projet, aux différentes demandes de subvention et nécessaires à la mise en œuvre dudit projet.

# 14. 2021-60 CONVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES (RAPPORTEUR : CHANTAL TENAILLEAU)

## ▶ Objet :

- ❑ Demande de participation financière au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour l'acquisition d'équipements numériques destinés à l'école primaire Paul Bert → la commune ayant été retenue au niveau national, il s'agit ici d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le Rectorat

## ▶ Objectifs de l'appel à projets :

- ❑ Réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer 1 égal accès au service public de l'éducation
- ❑ Appuyer la transformation numérique des écoles en visant à renforcer la compétence et la réussite de tous les élèves, par une commune et une équipe pédagogique, qui accompagnent les enfants dans le numérique

## ▶ Le matériel nécessaire retenu par la commune à la mise en place du projet :

- ❑ D'après le référentiel des équipements dans la classe et mutualisables au sein de l'école, l'équipement pour la classe pour atteindre le socle de numérique de base sera pour les deux classes de CM2 concernant les ENI
- ❑ Les équipements mobiles mutualisables pour l'école seront toutes les classes
- ❑ Le bureau de direction sera équipé d'un ordinateur portable
- ❑ 3 ordinateurs portables seront alloués aux trois valises de tablettes
- ❑ 1 ordinateur sera alloué à la nouvelle classe, qui ouvrira en septembre 2021

# 14. 2021-60 CONVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES (RAPPORTEUR : CHANTAL TENAILLEAU)

## ► Plan de financement :

Dépenses		Recettes attendues	
Coût du volet équipements en € T.T.C.	38 500 €	Participation appel à projets socle numérique pour les écoles volet équipements	26 950 €
Coût du volet services et ressources en € T.T.C.	5 460 €	Participation appel à projets socle numérique pour les écoles volet services et ressources	2 730 €
		Autofinancement en fonds propres (40%)	14 280 €
<b>Total dépenses</b>	<b>43 960 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>43 960 €</b>

## ► Montant de la subvention notifiée le 21/06 :

- Volet équipement : 26 950 €
- Volet services et ressources numériques : 2 730 €
- Soit un montant total de 29 680 €

## ► Calendrier prévisionnel de mise en place :

- Le début des travaux et aménagements à l'école est prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2021
- La clôture se fera au 31 décembre 2022 (date rectifiée le 23/06 avec le rectorat)

## ► Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le présent projet d'équipements numériques de l'école élémentaire Paul Bert,
- Autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le Rectorat et ce, dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique pour un socle numérique dans les écoles.

# 15. 2021-61 CONVENTION RELATIVE AU RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) LABELLISÉ PLAN MERCREDI POUR LA PÉRIODE 2021/2024 (RAPPORTEUR : SANDRINE FANARA)

- ▶ **Objet** = Il s'agit ici de renouveler la convention de PEDT arrivée à échéance pour la période 2021/2024
  
- ▶ **1<sup>er</sup> rappel** → par DCM n°2018-91 du 31 octobre 2018 en vue de l'intégration du plan mercredi, le PEDT a été renouvelé en l'inscrivant dans une charte qualité organisée autour de 4 axes :
  - ❑ Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
  - ❑ Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
  - ❑ Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
  - ❑ Proposer des activités riches, variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, ...).
  
- ▶ **2<sup>e</sup> rappel** → par DCM n°2020-42 du 29 juin 2020 dans la continuité de la labellisation du plan « mercredi » = intégration au PEDT par avenant de l'animation réalisée par l'EVS/MPT visant les adolescents de 12 à 17 ans pour :
  - ❑ Permettre l'inclusion d'un volet « accueil des adolescents » dans le PEDT existant, pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi que pour l'année 2020/2021
  - ❑ Afin de répondre au mieux aux attentes de l'Etat, la collectivité a réécrit et enrichi son PEDT en y incluant les projets pédagogiques de ses différents accueils, ces derniers exposant de manière plus précise le déroulement du service (PEDT qui s'inscrit pleinement dans 1 logique qualité permettant d'afficher sa volonté d'offrir un accueil labellisé)
  
- ▶ **Le Conseil Municipal est invité à :**
  - ❑ Approuver le Projet Educatif Territorial 2021/2024 et ses annexes,
  - ❑ Autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document en rapport avec ce dossier, y compris avec les partenaires institutionnels.

# 16. 2021-62 EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION 2020 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT (RAPPORTEUR : CLAUDETTE CHRETIEN)

Comme chaque année, il s'agit d'une simple formalité demandée par la SPL-Xdemat et le rapport de gestion n'appelle aucune observation particulière.

## ► Rappel de l'objet de la SPL-Xdemat :

- ❑ X-DEMAT est 1 société publique locale créée à l'origine par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne qui a pour vocation de fournir à ses actionnaires des services numériques en ligne liés à la dématérialisation
- ❑ La commune a adhéré en 2018 pour bénéficier de sa plateforme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité et de ses marchés publics

## ► Objet de la délibération :

- ❑ Valider officiellement le rapport de gestion 2020 de la SPL Xdemat car il s'agit d'une formalité obligatoire → mais, dans les faits, il s'agit juste d'une information car la commune ne peut pas agir dans la politique de gestion, il convient donc d'en prendre acte simplement

### Chiffres clés du rapport de gestion =

**1 nombre d'actionnaires toujours croissant (pour mémoire : 2 705 en 2020, 2 468 en 2019 et 2 169 en 2018)**

**1 chiffre d'affaires de 1 433 158 € en augmentation par rapport à 2019 (1 010 849 €) et 2018 (900 871 €)**

**1 résultat net de nouveau positif de 279 092 € (pour mémoire : 51 574 en 2019 et 58 116 € en 2018)**

## ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Approuver le rapport de gestion 2020 de la SPL-Xdemat,
- ❑ Donner acte à M. le Maire de cette communication,
- ❑ Notifier la présente décision au Président du Conseil d'Administration de la SPL Xdemat.

# 17. 2021-63 ORGANISATION DES SERVICES : MODIFICATION ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS (SUPPRESSION/CRÉATION DE POSTE) (RAPPORTEUR : MARIE-THÉRÈSE BURCEAUX)

## ▶ Objet :

- ❑ Procéder à des suppressions et créations d'emplois dans le cadre d'une réorganisation ou de départs/arrivée de personnel

## ▶ 1. Service Jeunesse :

- ❑ Suppression d'1 poste d'adjoint territorial d'animation à 17,50 heures pour le transformer en 1 poste à 32 heures (augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de la directrice des mercredis récréatifs) à compter du 1er août
- ❑ Création d'1 poste d'adjoint territorial d'animation à 28 heures à la suite du recrutement d'un nouvel animateur à compter du 1er août

## ▶ 2. Ecole maternelle Gaston AUBIN :

- ❑ Suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial à 35 heures assurant les fonctions d'ATSEM suite à départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- ❑ Création d'1 poste ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe à 28 heures pour permettre la mutation de l'actuel ATSEM mis à disposition par la ville de Jaulny à compter du 1er janvier 2022 (permet de compenser le départ à la retraite de l'agent visé ci-dessus)

## ▶ 3. Service Ressources Humaines (à la suite de la demande de disponibilité à compter du 20 septembre de l'actuelle responsable → il s'agit donc d'assurer son remplacement) :

- ❑ Création multipostes à 35 heures pour le recrutement du futur responsable RH en fonction du grade détenu à compter du 23 août 2021

# 17. 2021-63 ORGANISATION DES SERVICES : MODIFICATION ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS (SUPPRESSION/CRÉATION DE POSTE) (RAPPORTEUR : ANNICK RAPP)

## A noter concernant la procédure de recrutement de la future responsable RH :

1 appel à candidatures lancé le 17 mai dernier pour une clôture le 21 juin

7 candidatures reçues et seuls 2 candidates retenues pour un entretien (seuls profils valables)

Candidate recrutée → adjoint administratif territorial à la mairie de Thiaucourt retenu en raison de sa grande polyvalence/de ses compétences en matière de gestion de rémunération, formation, carrière du personnel

Expériences précédentes : instructeur marchés publics du domaine routier à la Direction des Routes au CD 55, responsable de la sécurité des bâtiments au CD 55 sachant qu'elle a commencé sa carrière comme gardien de la paix dans la Police Nationale

Date de prise de fonctions : lundi 23 août (l'agent viendra se présenter lors du Conseil Municipal de septembre)

## ► Le Conseil Municipal est invité à :

- ❑ Supprimer et créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 les emplois visés ci-après :

Filière	Nature de la modification	Catégorie	Grade	Quotité hebdomadaire
Animation	Suppression	C	Adjoint territorial d'animation C1	17,50/35
	Création	C	Adjoint territorial d'animation C1	32/35
	Création	C	Adjoint territorial d'animation C1	28/35

- ❑ Créer à compter du 23 août 2021 les emplois visés ci-après :

Filière	Nature de la modification	Catégorie	Grade	Quotité hebdomadaire
Technique	Suppression	C	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35
Médico-sociale	Création	C	ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	28/35

- ❑ Supprimer et créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les emplois visés ci-après :

Filière	Nature de la modification	Catégorie	Grade	Quotité hebdo.
Administrative	Création	B (rédacteur) C (adjoint)	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>e</sup> classe ou rédacteur Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>e</sup> classe ou adjoint administratif	35/35

## 18. 2021-64 COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS PERMANENTES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (RAPPOREUR : RENÉ BIANCHIN)

- Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal des attributions exercées par le Maire notamment en matière de marchés publics et de tous les domaines faisant l'objet de délégations permanentes.

### Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

N° de DIA	Date de réception	N° de parcelle(s) au cadastre	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Nature du bien concerné (B=bâti et NB= non bâti)	Localisation du bien concerné	Montant	Exercice du droit de préemption
28/21	11/05/2021	AN 193 AN 212 (1/2 indivis)	661 121	B et NB	13 rue Auguste Renoir Haut de Voivrel	245 000 €	NON
29/21	19/05/2021	AB 540 (une partie pour construction)	394 (sur les 815)	B	Rue Joly	30 000 €	NON
30/21	26/05/2021	AI 173	569	B	9 avenue Théophile Brichon	230 000 €	NON
31/21	07/06/2021	AI 116		B	32 Rue Jules Ferry	95 000 €	NON
32/21	11/06/2021	AN 92	412	B	3 rue du Général Thiébaud	150 000 €	NON

# 18. 2021-64 COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS PERMANENTES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (RAPPORTEUR : RENÉ BIANCHIN)

## Marchés publics et bons de commande > 2 000 € H.T.

N° de marché/bon de commande	Objet	Désignation de l'attributaire	Adresse de l'attributaire (code postal+ville)	Date de notification	Montant en € H.T. (indication des mini/maxi annuels pour les marchés à bons de commande)
20210235	Dessous de toit foyer Marie Robert	GLT	54460 LIVERDUN	12/05/2021	2 350,00 €
20210240	Système arrosage auto stade	TECHNIGAZON	54390 FROUARD	14/05/2021	22 836,62 €
20210241	Ferme Heymonet plans des int + façade + coupe	SCHMITT DIDIER	54700 PONT A MOUSSON	14/05/2021	2 500,00 €
20210243	Stationnement vélos parking J. Bouin	ABRI PLUS	44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU	17/05/2021	5 183,00 €
20210245	Stationnement vélos salle sports P. Husson	ABRI PLUS	44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU	17/05/2021	5 183,00 €
20210246	Stationnement vélos 20 rue de Serre	ABRI PLUS	44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU	17/05/2021	5 183,00 €
20210251	Plan de bornage et de reconnaissance de limites AI331, 476 et 482p parc de l'avenir impasse de Strasbourg - rue des Aulnois	SCHMITT DIDIER	54700 PONT A MOUSSON	19/05/2021	4 000,00 €
20210252	Feu d'artifice 13 juillet 2021	JSE	54510 TOMBLAINE	19/05/2021	3 333,33 €

# 18. 2021-64 COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS PERMANENTES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (RAPPOREUR : RENÉ BIANCHIN)

## Marchés publics et bons de commande > 2 000 € H.T.

N° de marché/bon de commande	Objet	Désignation de l'attributaire	Adresse de l'attributaire (code postal+ville)	Date de notification	Montant en € H.T. (indication des mini/maxi annuels pour les marchés à bons de commande)
20210253	Sortie Aubin 01/07/21	PARC ANIMALIER SAINTE CROIX	57810 RHODES	20/05/2021	2 144,08 €
20210268	Honoraires permis d'aménager parc de l'avenir et parkings	RABOLINI SCHLEGEL ARCHITECTES DPLG SPL	54602 VILLERS LES NANCY	26/05/2021	2 500,00 €
20210270	Mission SPS tvx rue A. France	PREVLOR BTP	54530 PAGNY SUR MOSELLE	27/05/2021	3 270,00 €
20210271	Chantier jeunes 2021 (12 au 23/07 2021: 6 jeunes sur 9 matinées)	SOLIDARITES SERVICES	54700 PONT A MOUSSON	27/05/2021	4 363,20 €
20210285	Travaux réseau eau pluviale carrefour rd point Gisquet	SLD	54200 TOUL	02/06/2021	4 950,00 €
20210287	Tvx régie résidence logements et 2 radiateurs MPT salle réunion et cuisine	CEDEO	54700 PONT A MOUSSON	07/06/2021	2 425,65 €
2021T010-lot 11 Electricité	Avenant n°1 Travaux d'extension de la Maison Pour Tous pour le développement de l'Espace de Vie Sociale	EIFPAGE	57078 CEDEX 3 METZ	15/06/2021	Impact nul - simple régularisation de forme de l'Acte d'Engagement pour que le montant y figurant soit en cohérence avec le bordereau de prix

# 18. 2021-64 COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS PERMANENTES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (RAPPORTEUR : RENÉ BIANCHIN)

## Reprise et délivrance des concessions

N° de dossier	Date de délivrance ou reprise	Emplacement	Type de délivrance (achat/renouvellement) ou reprise	Durée	Montant
2021-1294	24/03/2021	Quartier 4 Allée K n°14	Achat	50	380,00 €
2021-1295	26/04/2021	Quartier 1 Allée E n°57	Renouvellement	50	380,00 €

## Divers (louage de choses, souscription d'emprunts, gestion des régies, ...)

N° de décision	Objet	Bénéficiaire	Montant (mensuel si loyer)
2021-10	Bail relatif au jardin cadastré AC 509 situé au lieu-dit Bas Froissards (181 m <sup>2</sup> )	Philippe DAIREAUX	1,51 €
2021-11	Bail n°2021-13 location de la place de stationnement n°12 du parking privé de la résidence du Docteur Albert et Monique FIDRIE Jeanclaude	Albert et Monique FIDRIE	10,00 €
2021-12	Bail à usage d'habitation n°2021-12 pour l'appartement n°16 situé résidence du Docteur Albert et Monique FIDRIE Jeanclaude 28 rue Nivoy	Albert et Monique FIDRIE	657,00 €

**A noter concernant tous les nouveaux baux relatifs aux jardins → Loyer fixé à 0,10 €/m<sup>2</sup>/an (objectif = un loyer > 15 € seuil minimum de mise en recouvrement)**

# PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 27 septembre 2021**

**Merci de votre attention**

